

LA SOLUTION FONGICIDE SUR SCLÉRO TINIA EN COLZA



Priori® Gold

syngenta®

Priori® Gold

- **Composition :** 125 g/l d'azoxystrobine et 125 g/l de difénoconazole
- **Formulation :** SC
- **Cibles :** sclérotiniose sur colza
- **Dose homologuée :** 1 l/ha
- **Nombre d'applications :**
 - Colza d'hiver : 2 applications non consécutives (1 à l'automne puis 1 au printemps) par an entre BBCH 14 et 69
 - Colza de printemps : 1 par an entre BBCH 31 et 69
- **DAR :** colza : BBCH 69 max
- **ZNT organismes aquatiques :** 5 m par rapport à un point d'eau
- **DSPPR :** 3 mètres
- **Délai de rentrée :** 6 heures
- **Emballages :** S-pac® en 5 l (4 x 5 litres)

TECHNOLOGIE APPROUVÉE



AMISTAR® Technology⁽¹⁾ et le difénoconazole, deux matières actives qui ont fait leur preuve.

ASSOCIATION AMÉLIORÉE POUR VOUS



PRIORI® Gold le juste équilibre de deux technologies fiables pour le contrôle d'un large éventail de maladies.



* Contient la technologie AMISTAR®

⁽¹⁾AMISTAR® Technology est une innovation Syngenta qui accompagne les agriculteurs dans le monde depuis 20 ans sur de nombreuses cultures. Les performances le prouvent : 250 millions de tonnes de rendement en plus, 20 formulations testées et approuvées, 500 millions d'hectares protégés et des services uniques d'accompagnement qui ont fait des produits à base d'AMISTAR® Technology les solutions fongicides en lesquelles les agriculteurs ont confiance.

PRIORI® Gold, ASSOCIATION DE DEUX MATIÈRES ACTIVES QUI ONT FAIT LEUR PREUVE

L'association et la complémentarité des modes d'actions des deux matières actives contenues dans PRIORI® Gold lui confèrent une efficacité reconnue et prouvée sur sclérotinia du colza. Cette association est caractérisée par une grande persistance d'action. Pratique d'emploi, PRIORI® Gold s'utilise seul, en association ou en programme en fonction des stratégies de protection choisies.

PRIORI® Gold SPECTRE D'EFFICACITÉ

	SCLÉRO TINIA
Priori® Gold	
AMISTAR®	
Référence A Triazole + strobilurine	
Référence B SDHI	
Référence C Triazole	
Référence D SDHI + triazole	

■ Très bon

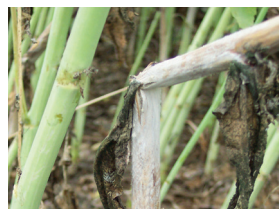
■ Bon

■ Moyen / faible

PRIORI® Gold LES BÉNÉFICES

- Produit prêt à l'emploi.
- Efficace et régulier.
- Rendements préservés quelles que soient les pressions en sclérotinia.
- Souple d'emploi : utilisable seul, en association* ou en programme.
- Combinaison de plusieurs modes d'actions.

* Possibilité de mélanges avec d'autres produits (selon le respect de la réglementation en vigueur).



Tige de colza touchée
par le sclérotinia



Tige de colza touchée
par le sclérotinia



Tige de colza touchée
par le sclérotinia



Feuille de colza touchée
par le sclérotinia

Renseignements Techniques **0 825 00 05 52** Service 0,15 € / min
* prix appel
renseignements.techniques@syngenta.com

POSITIONNEMENT DANS LES PROGRAMMES



Elongation pédoncules floraux
BBCH 59



1^{ère} fleurs
BBCH 60



Chute des 1^{ers} pétales
BBCH 65



Fin floraison
BBCH 69

Programme en 1 passage

ou **Priori® Gold** 0,8 - 1 l/ha
Priori® Gold 0,6 l/ha + Partenaire

Programme en 2 passages

T1 sans Qol

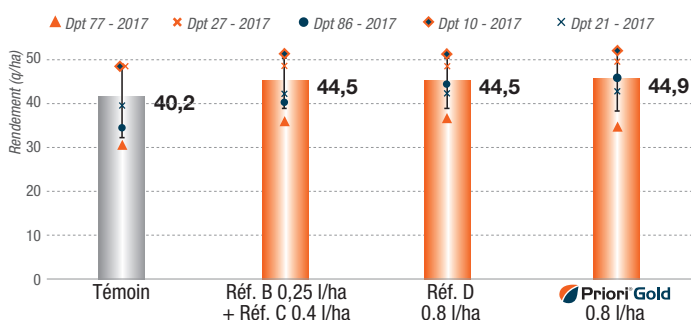
puis **Priori® Gold** 0,8 l/ha

PRIORI® Gold : EN 1 OU 2 PASSAGES, EFFICACITÉ ET RENDEMENT PRÉSERVÉS

Stratégie 1 passage, rendement préservé en situation de pression moyenne en sclérotinia

5 essais 2017

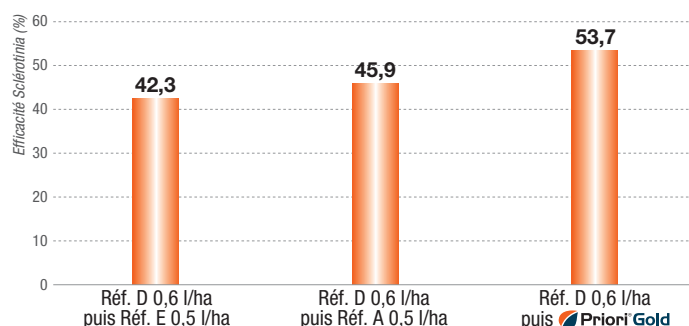
Infestation sclérotinia témoin : 29,4 % de tiges attequées



Stratégie 2 passages, efficacité optimisée en situation de forte pression en sclérotinia

3 essais 2016 (dpt : 21, 27, 86)

Infestation sclérotinia témoin : 60,1 % de tiges attequées



PRIORI® GOLD - Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H332 - Nocif par inhalation. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



AMISTAR® - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Habit - 31790 Saint-Sauver France.
S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832.
Agrément MPO2249: distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

PRIORI® GOLD - AMM N° 2160724 - Composition: 125 g/l azoxystrobin + 125 g/l difénocazole * - P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPa1 Pour éviter le développement de la résistance de la septoriose du blé au difénocazole, le nombre d'application du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural sur blé et triticale. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur tournesol après BBCH 39. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur betterave (pour une application unique entre les stades BBCH 31-39 ou pour 2 applications entre les stades BBCH 39-49), ainsi que sur colza et lin. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur tournesol. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau sur betterave pour 1 application entre les stades BBCH 31-39 suivie par 1 seconde application entre les stades BBCH 39-49. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur «blé».

AMISTAR® - AMM N° 9600093 - Composition: 250 g/l azoxystrobin * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Pour l'usage sur «maïs doux», respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPa 1 Pour éviter le développement de résistances à l'azoxystrobin, le nombre d'application du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural de l'orge du fait de l'hélmintiosporiose. SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur pomme de terre, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'azoxystrobin plus d'une fois tous les deux ans. SPe 2 Pour protéger les eaux souterraines ne pas appliquer ce produit sur des sols contenant moins de 30 % d'argile pour l'usage sur riz. SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur porte-graines «légumineuses fourragères» d'hiver, «graines protéagineuses» d'hiver, porte-graines «graminées fourragères à gazon» et «crucifères oléagineuses» d'hiver. SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sols artificiellement drainés pour les usages sur porte-graines «légumineuses fourragères» de printemps, «graines protéagineuses» de printemps, «pois écosés frais» et «légumineuses potagères sèches». SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages porte-graines «PPAMC, florales et potagères». SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graines «PPAMC, florales et potagères» et porte-graines «betteraves industrielles et fourragères». SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graines «légumineuses fourragères», «graines protéagineuses», «pois écosés frais», «légumineuses potagères sèches», porte-graines «graminées fourragères à gazon», «maïs», «maïs doux» et «crucifères oléagineuses» d'hiver. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pomme de terre, riz, «blé», orge, seigle, «crucifères oléagineuses» de printemps et «pavot».

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées: se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

En cas d'incident, appeler le **0 800 803 264** Service & appel gratuits

syngenta

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.